

VENTES AU ENCHERES

SELAS François FLECK et associés
Commissaire priseur judiciaire - 26 Rue Goudard 13005 MARSEILLE
Tel 04 96 10 26 30 - fax 04 96 10 26 39

Suivant ordonnance du Tribunal des Activités Économiques de Marseille et divers
Ventes aux enchères publiques sur place,
désignation à l'étude et sur interenchères live.
Le mercredi 28 mai 2025 à partir de 9 heures 00

A partir de 09 heures 00 sur désignation à l'étude au 26 rue Goudard - 13005 Marseille et interenchères live...
LI SARL Société d'exploitation de l'imprimerie Gelluso
Vente de machines de la marque Heidelberg, mousses de la marque Palcos, plieuse, imprimante et mobilier (détails des lots sur interenchères).

Exposition sur rendez-vous uniquement au 06 08 17 74 82

Vente de véhicules suite à diversions...
SARL Mithras, SAS FMC, SAS Bati' tek, M. KHOUYA Abdelhak, SARL Racing Product (quads), SAS Foulon Luminaire, SARL Active Global Systems, SAS EIT, SARL Protection Techniques du Bâtiment, SAS Wobbeux et VP

Exposition des véhicules le mardi 27 mai 2025 de 15 heures 00 à 16 heures 30
au Garage du Pharo, 59 chemin de Gibbes - 13014 Marseille

Important : Des frais de gardiennage de 60€ TTC
seront appliqués par jour et par véhicule/lot à partir du 09 juin 2025

L.S. SAS BROS Company
Vente d'une machine à pizza Topline, un four à pizza Lincoln domotique, une vitrine réfrigérée et deux bornes pourmes de pizza de commande (vendu en un seul lot)

A partir de 10 heures 30 sur site, sur rendez-vous et détails sur interenchères.com...
A 10 heures 45 : L.S. SARL Foul Centre Bourse Marseille - 17 Cours Belvaire, CC Centre Bourse 13001 Marseille
Vente de mobilier et matériel de restauration opée (vendu en un seul lot)

A 11 heures 30 : L.S. SAS Wobbeux - 400 avenue du Pease-tou, 808 C - 13400 Aubagne
Vente de véhicules de sport, important lot de vélos et mobilier et matériel informatique (détails des lots sur interenchères)

A 14 heures 00 : L.S. SAS Foul Luminaire - 156 boulevard de Plombières - 13014 Marseille
Vente de mobilier de bureau, imprimante électrique et d'un lot de lampes, appliques, lampes, ampoules, LED, etc... (vendu en un seul lot)

Liste et conditions particulières de la vente sur interenchères.com et sur simple demande :
indocore@protonmail.com
Échéance à effectuer sous 15 jours.

CONDITIONS Paiement comptant - Frais 14,28% TTC en sus des enchères
Exposition au moment de la vente
Listes et descriptifs sur interenchères.com

358551

VIE DES SOCIETES

358539

BATI COULEURS
EURL au capital de 3000 €
Siège social : 270 AVENUE MARECHAL JOFFRE
13980 ALLEINS
RCS TARASCON 790150965

L'AGE du 19/05/2025 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article objet les activités suivantes : Électricité générale / Plomberie / Réalisation cloisons et plafonds en plaques de plâtre.
La décision sera effective à compter du 01/06/2025, l'article objet des statuts a été modifié en conséquence.
Le reste est sans changement.
Modification au RCS TARASCON.

MICHEL Jérôme Gérard

358453

BLACK CAT HOLDING
SAS au capital de 100 €
Siège social : 135 impasse origin, 13790 CHATEAUNEUF LE ROUGE
RCSAIX-EN-PROVENCE n°8917 813 978

L'assemblée générale extraordinaire du 20/05/2025 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS AIX-EN-PROVENCE

Nicolas Le Roy

ANNONCES LEGALES

358553

JOUQUES

CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE

Commune de Jouques (Bouches-du-Rhône)

Par arrêté du Préfet de la Région Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 15 octobre 2024, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sous le numéro 13-2024-10-15-00286, une Zone Agricole Protégée (ZAP) est créée sur la commune de Jouques selon le plan de délimitation joint en annexe du présent arrêté.

Vos annonces légales & marchés publics
du lundi au vendredi dans La Provence
& le mardi dans notre supplément Économie

CONTACT : al@laprovence-medias.fr

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur
laprovencepublics.com **francemarches.com**

A partir de 09 heures 00 sur désignation à l'étude au 26 rue Goudard - 13005 Marseille et interenchères live...
LI SARL Société d'exploitation de l'imprimerie Gelluso
Vente de machines de la marque Heidelberg, mousses de la marque Palcos, plieuse, imprimante et mobilier (détails des lots sur interenchères).

Exposition des véhicules le mardi 27 mai 2025 de 15 heures 00 à 16 heures 30
au Garage du Pharo, 59 chemin de Gibbes - 13014 Marseille

Important : Des frais de gardiennage de 60€ TTC
seront appliqués par jour et par véhicule/lot à partir du 09 juin 2025

L.S. SAS BROS Company
Vente d'une machine à pizza Topline, un four à pizza Lincoln domotique, une vitrine réfrigérée et deux bornes pourmes de pizza de commande (vendu en un seul lot)

A partir de 10 heures 30 sur site, sur rendez-vous et détails sur interenchères.com...
A 10 heures 45 : L.S. SARL Foul Centre Bourse Marseille - 17 Cours Belvaire, CC Centre Bourse 13001 Marseille
Vente de mobilier et matériel de restauration opée (vendu en un seul lot)

A 11 heures 30 : L.S. SAS Wobbeux - 400 avenue du Pease-tou, 808 C - 13400 Aubagne
Vente de véhicules de sport, important lot de vélos et mobilier et matériel informatique (détails des lots sur interenchères)

A 14 heures 00 : L.S. SAS Foul Luminaire - 156 boulevard de Plombières - 13014 Marseille
Vente de mobilier de bureau, imprimante électrique et d'un lot de lampes, appliques, lampes, ampoules, LED, etc... (vendu en un seul lot)

Liste et conditions particulières de la vente sur interenchères.com et sur simple demande :
indocore@protonmail.com
Échéance à effectuer sous 15 jours.

CONDITIONS Paiement comptant - Frais 14,28% TTC en sus des enchères
Exposition au moment de la vente
Listes et descriptifs sur interenchères.com

358551

BATI COULEURS
EURL au capital de 3000 €
Siège social : 270 AVENUE MARECHAL JOFFRE
13980 ALLEINS
RCS TARASCON 790150965

L'AGE du 19/05/2025 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article objet les activités suivantes : Électricité générale / Plomberie / Réalisation cloisons et plafonds en plaques de plâtre.
La décision sera effective à compter du 01/06/2025, l'article objet des statuts a été modifié en conséquence.
Le reste est sans changement.
Modification au RCS TARASCON.

MICHEL Jérôme Gérard

358453

BLACK CAT HOLDING
SAS au capital de 100 €
Siège social : 135 impasse origin, 13790 CHATEAUNEUF LE ROUGE
RCSAIX-EN-PROVENCE n°8917 813 978

L'assemblée générale extraordinaire du 20/05/2025 a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.
Modification au RCS AIX-EN-PROVENCE

Nicolas Le Roy

ANNONCES LEGALES

358553

JOUQUES

CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE

Commune de Jouques (Bouches-du-Rhône)

Par arrêté du Préfet de la Région Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, du 15 octobre 2024, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône sous le numéro 13-2024-10-15-00286, une Zone Agricole Protégée (ZAP) est créée sur la commune de Jouques selon le plan de délimitation joint en annexe du présent arrêté.

358552



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE

Construction de la branche A8 Ouest vers A51 Nord, de Lyon vers Gap sur le noeud autoroutier existant A8/A51 par la société des autoroutes du sud de la France (ASF).

En application du code de l'expropriation, du code de l'environnement, et en exécution de l'arrêté n° n°2025-12 en date du 14 mai 2025 du préfet des Bouches-du-Rhône, préfet de la région Provence, Alpes, Côte d'Azur, il sera procédé, à une enquête publique unique, au bénéfice de la société des autoroutes du sud de la France (ASF), relative à l'utilité publique de la construction de la branche A8 Ouest vers A51 Nord, de Lyon vers Gap sur le noeud autoroutier existant A8/A51, sur le territoire la commune d'Aix-en-Provence, et le parcellaire, en vue de délimiter exactement les immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le responsable du projet considéré est la société des autoroutes du sud de la France (ASF).

La création de la branche autoroutière permettant de relier l'autoroute A8, en provenance de Lyon, à l'autoroute A51, en direction de Gap, sur la commune d'Aix-en-Provence a pour objectifs :
- de ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier ;
- d'améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux ;
- de créer les conditions d'une qualification urbaine des quartiers environnants.

A été désignée en qualité de commissaire enquêteur chargée de conduire l'enquête publique unique, par le président du tribunal administratif de Marseille, madame Fabienne CARRIAS, ingénieur conseil QHE et DD, en activité.

Conformément aux dispositions de l'article L123-4 du code de l'environnement modifié par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023, monsieur Nouridine ASSAS, géologue consultant, en activité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par le président du tribunal administratif de Marseille.

Les pièces du dossier d'enquête sur support papier, ainsi que les registres d'enquête publique unique à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, relatifs à l'utilité publique et le parcellaire, seront déposés pendant 34 jours consécutifs, du vendredi 13 juin 2025 au mercredi 16 juillet 2025 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner ses observations et ses propositions écrites, sur lesdits registres aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie d'Aix-en-Provence service de l'urbanisme, siège de l'enquête :

3, rue Loubet 13100 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Mairie annexe du Pont-de-l'Arc :

75, route des Milles - place Sextia Conca 13090 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mairie annexe du Jas-de-Bouffan :

2, rue Carliou Rieu 13090 Aix-en-Provence
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Le dossier d'enquête publique unique comprend notamment, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale émis le 10 avril 2025 sur celle-ci en application des articles L122-1 du code de l'environnement, le mémoire en réponse du maître d'ouvrage transmis en avril 2025, le bilan de la concertation publique, les registres d'enquête unique sur support papier.

Autres modes de consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique sera par ailleurs consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/projet-autoroutier-a8-a51> et depuis le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Aix-en-Provence>

Le dossier d'enquête pourra également être consulté gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, direction de la citoyenneté, de la égalité et de l'environnement, bureau de l'utilité publique, de la concertation et de l'environnement, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - bureau n°421 - contact préalable au 04 84 35 43 84).

Le dossier d'enquête sera communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, à l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Modes de transmission des observations et des propositions du public :

Outre la consignation écrite des observations et des propositions du public relatives à l'enquête susvisée, sur lesdits registres, disponible en mairies dans les conditions indiquées ci-dessus, celles-ci pourront être également adressées à la commissaire enquêteur :

- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert depuis le site internet de VINCI Autoroutes suivant : <https://www.registre-numerique.fr/projet-autoroutier-a8-a51> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône

<https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Aix-en-Provence>
Le registre dématérialisé sera ouvert du vendredi 13 juin 2025 9h, au mercredi 16 juillet 2025 16h30 inclus.

358658



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de plan d'alignement pour des rues du centre-ville à Rognonas (13870)

Par arrêté n° DGS 02/2025 du 22 mai 2025, M. PICARDA, Maire de Rognonas, a ordonné l'ouverture pour 17 jours d'une enquête publique relative au projet de plan d'alignement pour l'avenue de la libération, la rue Saint Roch, la rue des lavoirs, la rue de la jolette, la rue de la notaire, la rue Jean Viau et le boulevard de l'ancien marché à Rognonas.

Monsieur Philippe ARNAL est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête publique se déroulera en mairie de Rognonas, du 11 juin 2025 au 27 juin 2025 à 12h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

M. le Commissaire Enquêteur tiendra trois permanences d'accueil du public les 11 juin 2025 de 9h00 à 12h00, 23 juin 2025 de 16h00 à 19h00, et 27 juin 2025 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Rognonas.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées en Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance. Elles seront également consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.rognonas.fr.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par courrier à la mairie de Rognonas, place Jeanne d'Arc 13870 ROGNONAS, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en Mairie de Rognonas dès réception.

- par courriel à l'adresse suivante : a8-a51-lsaison-lyon-gap@vinci-autoroutes.com du vendredi 13 juin 2025 9h, au mercredi 16 juillet 2025 16h30 inclus.
- par courrier adressé dans les mêmes délais à la commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : mairie Aix-en-Provence, service urbanisme, 3 rue Loubet, 13100 Aix-en-Provence.

Il en sera de même pour les observations qui seraient présentées par la chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, la chambre de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône et la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence.

Les observations et propositions, écrites ou orales, faites sur l'opération seront également reçues par la commissaire enquêteur, qui se tiendra personnellement à cet effet aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie d'Aix-en-Provence, salle d'accueil rez-de-chaussée :

12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence
-Vendredi 13/06/2025 de 9h00 à 12h00
-Mercredi 16/07/2025 de 13h30 à 16h30

Mairie annexe du Pont-de-l'Arc :

75, route des Milles - place Sextia Conca 13090 Aix-en-Provence
-Mardi 24/06/2025 de 9h00 à 12h00
-Lundi 07/07/2025 de 13h30 à 16h30

Mairie annexe de Jas-de-Bouffan :

2, rue Carliou Rieu 13090 Aix-en-Provence
-Mercredi 18/06/2025 de 13h30 à 16h30
-Jeudi 03/07/2025 de 9h00 à 12h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêteur lors des permanences seront consultables en mairie d'Aix-en-Provence, service urbanisme, 3 rue Loubet, 13100 Aix-en-Provence, siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé précité.

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête et communicables pendant la durée de l'enquête aux personnes qui en feront la demande, à leurs frais, dans le respect et les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Pendant l'enquête, la commissaire enquêteur peut, si elle l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du code de l'environnement.

Le rapport unique et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront adressés à la mairie concernée, et conservés à la préfecture des Bouches-du-Rhône, pour y être sans délai, tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces pièces pourront également être consultées, pendant un an, sur le site internet précité de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Enfin, toute personne physique ou morale concernée peut demander communication, à ses frais, d'une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

En vue de la fixation des indemnités et en vertu des dispositions des articles L311-1 et suivants, et R311-2 du code de l'expropriation, le propriétaire, l'usufruitier, sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'émphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, les autres personnes intéressées, sont tenues de se faire connaître en écrivant à monsieur le directeur de la maîtrise d'ouvrage ASF Est - direction opérationnelle de l'infrastructure Est - 337, chemin de la Sauvageonne - BP40200 - 84107 Orange Cedex, dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront déduites de tous droits à indemnités.

Au terme de l'enquête publique considérée, et dans un délai d'un an à compter de la clôture de ladite enquête, le préfet des Bouches-du-Rhône pourra le cas échéant, prononcer par un arrêté préfectoral l'utilité publique des travaux nécessaires à cette opération au bénéfice du responsable du projet. Cet arrêté est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>
Au vu du rapport de la commissaire enquêteur et des documents qui y sont annexes, le préfet des Bouches-du-Rhône, département où sont situées les propriétés ou parties de propriétés dont la cession est nécessaire pour la réalisation de ce projet, pourra les déclarer cessibles, par arrêté, conformément à l'article R132-1 du code de l'expropriation.

La déclaration d'utilité publique mentionnée à l'article L. 122-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique tient lieu de déclaration de projet prévue aux articles L. 126-1 du code de l'environnement, si l'expropriation est poursuivie au profit de la société des autoroutes du sud de la France (ASF).

Les adresses des services intéressés, auprès desquels le public peut notamment solliciter des informations, sont les suivantes :

ASF - direction opérationnelle de l'infrastructure Est - 337, chemin de la Sauvageonne - BP 40200 - 84107 Orange Cedex
site internet : www.vinci-autoroutes.com tel: 04 90 11 34 34
contact : monsieur Stéphane PIC - stephane.pic@vinci-autoroutes.com
tel: 04 90 11 35 60 - 06 33 02 41 45

- mairie d'Aix-en-Provence - service de l'urbanisme - 3 rue loubet - 13100 Aix-en-Provence
site internet : www.aixenprovence.fr Tél : 04 42 91 97 59

- préfecture des Bouches-du-Rhône
place Félix Baret - 13006 Marseille
Tél : 04 84 35 40 90

site internet : www.bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le 14 mai 2025

Pour le préfet

Le chef de bureau
de l'utilité publique, de la concertation
et de l'environnement
Patrick PAYAN

358617

Consulat Général de Libye Marseille

AVIS PUBLIC

Le Consulat Général de Libye à Marseille informe qu'il prévoit des travaux de rénovation du bâtiment consulaire et de la résidence consulaire.

Dans ce cadre, les bureaux d'études techniques, les cabinets d'architecture et les entreprises de constructions intéressées par éventuelle collaboration sont invitées à transmettre les documents suivants :

- Une lettre officielle adressée au Consulat Général exprimant leur souhait de s'enregistrer et de collaborer ;
- Une copie des documents juridiques et commerciaux de l'entreprise (extrait Kbis, numéro SIRET, etc.) ;
- Une brève description des services proposés et des références précédentes ;
- Les coordonnées officielles de l'entreprise.

Les dossiers doivent être envoyés par courrier ou par email à l'adresse suivante :
Marseille - Consulat Général de l'Etat de Libye
6, boulevard Rivet 13008 Marseille
Email : libya_cons_fr@foreign.gov.ly

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le consulat durant les horaires de travail officiels au : 0491290380

A titre d'information, la réception des dossiers doit se faire dans un délai maximum de trois semaines à compter d'aujourd'hui

ANNONCES LEGALES

358508

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de plan d'alignement
pour des rues du centre-ville à Rognonas (13870)

Par arrêté n° DGS 02/2025 du 22 mai 2025, M. PICARDA, Maire de Rognonas, a ordonné l'ouverture pour 17 jours d'une enquête publique relative au projet de plan d'alignement pour l'avenue de la libération, la rue Saint Roch, la rue des lavoirs, la rue de la joliette, la rue de la notaire, la rue Jean Viau et le boulevard de l'ancien marché à Rognonas.

Monsieur Philippe ARNAL est désigné en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête publique se déroulera en mairie de Rognonas, du 11 juin 2025 au 27 juin 2025 à 12h00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

M. le Commissaire Enquêteur tiendra trois permanences d'accueil du public les 11 juin 2025 de 9h00 à 12h00, 23 juin 2025 de 16h00 à 19h00, et 27 juin 2025 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Rognonas.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront déposées en Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance. Elles seront également consultables en ligne sur le site internet de la commune : www.rognonas.fr.

Les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête, ou adressées par courrier à la mairie de Rognonas, place Jeanne d'Arc 13870 ROGNONAS, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur, jusqu'à la clôture de l'enquête publique.

La commissaire enquêteur formulera son avis dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en Mairie de Rognonas dès réception.

358496



Direction de la citoyenneté, de la légalité
et de l'environnement
Bureau de l'utilité publique,
de la concertation et de l'environnement
Mission enquêtes publiques et environnement

AVIS LUTTE DE CONTROLE DE LA NUISANCE LIEE AUX MOUSTIQUES

DANS LE DÉPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE POUR L'ANNÉE 2025

Par arrêté du préfet des Bouches-du-Rhône du 03 juin 2025, la campagne de lutte de contrôle de la nuisance liée aux moustiques prendra effet à compter de la publication du présent arrêté du 04 juin 2025 et jusqu'à la prise de l'arrêté préfectoral pour la campagne de l'année suivante, dans les vingt-trois communes ci-après désignées, dans le département des Bouches-du-Rhône, comprises dans la zone territoriale d'action de l'entente interdépartementale pour la démoustication du littoral méditerranéen :

ARLES
BERRE-L'ETANG
CARRY-LE-ROUET
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
CORNILLON-CONFoux
FOS-SUR-MER
GRANS
ISTRES
MARIGNANE
MARTIGUES
MIRAMAS
PORT-DE-BOUC
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE
ROGNAC
SAINT-CHAMAS
SAINT-MARTIN-DE-CRAU
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
SAINT-VICTOIRE
SALON-DE-PROVENCE
SAUSSET-LES-PINS
TARASCON
VITROLLES

Cet arrêté sera continuellement et constamment affiché pendant toute la durée de la période de démoustication prévue, du premier au dernier jour inclus, dans chacune des mairies sus-citées.

Pour le préfet
Le chef de bureau de l'utilité publique
de la concertation et de l'environnement
SIGNÉ
Patrick PAYAN

Vos annonces légales & marchés publics
du lundi au vendredi dans La Provence
& le mardi dans notre supplément Économie

CONTACT : al@laprovince-medias.fr

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur

laprovincemarchespublics.com francemarches.com

 

359677



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Réalisation d'un pôle d'échanges multimodal
à Camp de Sarlier sur la commune d'Aubagne

Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, la Métropole Aix-Marseille-Provence organise une concertation préalable sur le projet de création d'un pôle d'échanges multimodal de Camp de Sarlier sur la commune d'Aubagne.

Les dispositions ci-dessous sont conformes aux modalités de concertation fixées dans la délibération en date du 27 février 2025.

Une réunion publique est organisée :

- Le 02 juillet 2025 à 18h30 à l'hôtel Campanile Marseille Est-Aubagne 1120 route de Gemenos 13400 Aubagne

La concertation se déroulera du lundi 16 juin 2025 au dimanche 13 juillet 2025 inclus sur les lieux d'exposition suivants :

- Ville d'Aubagne - Services Techniques 180 traverse de la Vallée 13400 Aubagne

Lundi au vendredi : 8h à 12h (fermés les après-midi)

- Métropole d'Aix-Marseille-Provence - site d'Aubagne

Métropole Aix-Marseille-Provence 932 Avenue de la Fleurdrie - 13400 Aubagne

Lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Pour s'informer sur le projet, différents supports de communication seront disponibles sur les lieux d'exposition et mis en ligne sur internet à l'adresse suivante : <http://www.registre-numerique.fr/pem-de-camp-de-sarlier>

Pour donner son avis sur le projet :

- Des registres seront à la disposition du public sur les lieux de concertation,

- Un registre digital sera disponible sur internet à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/pem-de-camp-de-sarlier>

- L'envoi de mail sera possible à l'adresse :

pem-de-camp-de-sarlier@mail.registre-numerique.fr

Le présent avis sera publié sur le site internet de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

APPEL D'OFFRES

358727

Commune de Cornillon-Confoux

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

FOURNITURE ET LIVRAISON DES REPAS POUR LE SERVICE
DE RESTAURATION SCOLAIRE
DE LA COMMUNE DE CORNILLON CONFoux

NOM COMPLET DE L'ACHETEUR

Commune de Cornillon-Confoux

Numéro national d'identification : SIRET : 2113002980018

Ville : Cornillon-Confoux

Code Postal : 13250

Groupeur de commande : Non

Moyen d'accès aux documents de la consultation :

Lien URL vers le profil d'acheteur :

<https://www.laprovincemarchespublics.com>

<https://www.corsematmarchespublics.com>

Identifiant interne de la consultation : RESTAURATION SCOLAIRE

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :

Non

Nom du contact : Monsieur Daniel GAGNON

Adresse mail du contact : sg@cornillonconfoux.fr

Numéro de téléphone du contact : 0490504763

TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte

Appétit à exercer l'activité professionnelle : Voir règlement de la consultation

Capacité économique et financière : Voir règlement de la consultation

Capacité technique et professionnelle : Voir règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES PLIS

20/06/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidat : Non

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui

L'acheteur exige la présentation des variantes : Non

INTITULE DU MARCHÉ

Fourniture et livraison des repas pour le service de restauration scolaire de la commune de Cornillon Confoux

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Fourniture et livraison des repas pour le service de restauration scolaire

Lieu principal d'exécution du marché : Cornillon Confoux

Durée du marché (en mois) : 12

Consultation à tranches : Non

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloté : Non

Visite obligatoire : Non

358681

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Conformément à l'article L.2122-14 du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune de Lançon-Provence lance un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue de la cession de deux parcelles communales, référencées au cadastre BA171 et BA173, pour une superficie de 1 512 m².

Cet appel à projet vise la création d'un Pôle Santé, regroupant des professionnels du secteur médical et paramédical.

Prix plancher de cession : 260 000€

Date limite de réception des candidatures : 30/06/2025

Dossier de consultation et modalités de candidature disponibles sur :

<https://www.marches-publics.info>

ou sur le site de la Ville : www.lancon-provence.fr

358496



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée conformément aux art R.2123-4 et suiv.
Code de la commande publique

1) MAITRE D'OUVRAGE :

Le GIE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ray Grassi, 13008 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 751 465 360 agissant au nom et pour le compte de la société CDC Habitat social, Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés à Directeur et Conseil de Surveillance dont le siège social est sis 33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris et au capital social de 281 119 536 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 552 046 484, Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse - 22 allée Ray Grassi - 13008 Marseille Contact : Amandine BALLARDINI - Chargée de Marchés Service Marchés Développement et Maîtrise d'Ouvrage

2) OBJET DU CONTRAT :

Confortement d'un talus d'environ 6 m de hauteur situé à l'amont de la résidence Résidence Coeur Provence - SAINT PAUL DE VENICE (06570)

3) LIEU D'EXECUTION :

2342 route de Cagnes à Saint Paul de Vence (06570)

4) MODALITES D'ATTRIBUTION :

Marché attribué en lot unique (entreprise générale ou groupement d'entreprises) du fait de l'unicité des travaux

5) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- Durée prévisionnelle du chantier : 6 mois d'exécution dont 2 mois de préparation
- Variantes libres autorisées dans les conditions fixées au RC
- Deux prestations supplémentaires éventuelles (PSE) à chiffrer obligatoirement dans l'acte d'engagement et la DPGF
- Visite de site obligatoire selon RC
- Signature électronique du marché obligatoire pour le soumissionnaire désigné attributaire du lot
- Possibilité de négociations dans les conditions du RC

6) CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Retrait du dossier de consultation et remise des offres : Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/enr2/gen/ficheCai.action?PCSLID=CSL_2024_wdMty99 Le dépôt des offres se fait uniquement sous forme dématérialisée selon même adresse. La copie de sauvegarde est vivement conseillée. Justifications et pièces à fournir selon Règlement de Consultation Sélection des candidatures sur les critères suivants et selon RC : Capacités techniques et financières Références similaires

7) CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et décrits au règlement de consultation :

- Le montant de la proposition : 40%
- Valeur technique de l'offre appréciée d'après le mémoire : 60%

8) DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : mardi 24 juin 2025 à 11h00

9) DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION :

20 mai 2025

358442



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée conformément aux art R.2123-4 et suiv.
Code de la commande publique

1. MAITRE D'OUVRAGE : Le GIE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ray Grassi, 13008 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 751 465 360 agissant au nom et pour le compte de la société CDC Habitat social, Société Anonyme d'Habitations à Loyers Modérés à Directeur et Conseil de Surveillance dont le siège social est sis 33 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris et au capital social de 281 119 536 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 552 046 484, Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse - 22 allée Ray Grassi - 13008 Marseille Contact : Amandine BALLARDINI - Chargée Marchés

2. OBJET DU CONTRAT : Construction neuve de 30 logements collectifs BDM Bronze - NF Habitat RT2012 - 10% Résidence Alphonse Daudet - Relance suite à résiliation du lot 9

3. LIEU D'EXECUTION : 7bis Avenue Alphonse Daudet - 13260 CASSIS

4. MODALITES D'ATTRIBUTION : Contrats attribués en treize (13) lots séparés.

La présente consultation concerne uniquement le lot 9 - Plomberie VMC suite à résiliation du marché initial

5. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

- Durée prévisionnelle du chantier : 9 mois d'exécution
- Prix non actualisable mais révisable
- Variantes libres interdites
- Neutralisation des travaux lourds durant période estivale selon annexe au PC
- Clause impérative d'insertion par l'activité économique
- Visite de site obligatoire selon RC
- Possibilité de négociations dans les conditions du RC

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Retrait du dossier de consultation et remise des offres : Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante : https://www.achatpublic.com/sdm/enr2/gen/ficheCai.action?PCSLID=CSL_2025_80D2uBZJI Le dépôt des offres se fait uniquement sous forme dématérialisée selon même adresse. Justifications et pièces à fournir selon Règlement de Consultation Sélection des candidatures sur les critères suivants et selon RC : Capacités techniques et financières Références similaires en construction neuve de logements collectifs

7. CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et décrits au règlement de consultation :

- Le montant de la proposition : 40%
- Valeur technique de l'offre appréciée d'après le mémoire : 60%

8. DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : 24 juin 2025 à 11h00

9. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : 20 mai 2025